

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} avril 2019, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Madame Chantal Frigon, directrice générale adjointe aux services aux citoyens et M^e Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Assemblée publique

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil soumet à la consultation publique le projet de résolution suivant, madame Lynda Cadorette, chef de la Division de la planification étant présente et monsieur le maire expliquant le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption :

- Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre la requalification d'un terrain pour la construction d'un immeuble de 28 logements ainsi qu'une aire de stationnement au 3355, rue Sicotte et l'aménagement d'une aire de stationnement supplémentaire sur le lot adjacent, en dérogeant à la disposition du règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation résidentielle 2121-H-24 au niveau de la hauteur maximale et aux dispositions de l'article 20.1.2 touchant le pourcentage de maçonnerie minimum obligatoire.

Résolution 19-173

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 19-174

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 25 mars 2019

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-175

Municipalité de Saint-Jude – Infirmières praticiennes spécialisées (IPS) – Demande au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est – Appui de la Ville

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec le 22 février 2019, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT que toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec;

CONSIDÉRANT que le partenariat des médecins avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;

CONSIDÉRANT que ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement;

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT qu'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la Municipalité de Saint-Jude l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude, un accès à des soins de proximité;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil appuie la Municipalité de Saint-Jude dans sa démarche auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région.

Copie de la présente résolution sera transmise à la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, et à la députée provinciale de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-176

Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

CONSIDÉRANT que l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil proclame la semaine du 21 au 27 avril 2019 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus*, afin de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'importance de ce don de vie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-177

Mois de la jonquille – Proclamation

CONSIDÉRANT qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;



CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille* et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil décrète le mois d'avril « *Mois de la jonquille* » et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-178

OBV Yamaska – Projet de contrôle et de détection de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska – Appui de la Ville

CONSIDÉRANT que le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) et l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBVY) ont sollicité l'appui de la Ville et un soutien financier, en date du 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de contrôle et de détection de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska s'inscrit dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lutter contre une nouvelle plante envahissante redoutable, la châtaigne d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe appuie le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) et l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBVY), dans le cadre de son projet de contrôle et de détection de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska.

De plus, la Ville versera à ces deux organismes une contribution financière maximale de 5 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-179

Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Candidature de la Ville

CONSIDÉRANT que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec a identifié la Ville de Saint-Hyacinthe comme destination potentielle pour la tenue de son congrès annuel en 2021, 2022 ou 2023;

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil dépose la candidature de la Ville de Saint-Hyacinthe pour la tenue du congrès annuel en 2021, 2022 ou 2023 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.



De plus, la Ville versera à cet organisme une contribution financière de 7 500 \$, comme ville hôte, pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-180

Approbation des comptes

Il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 15 mars 2019 au 28 mars 2019 comme suit :

1) Fonds d'administration	2 937 579,40 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	1 219 723,11 \$
TOTAL :	4 157 302,51 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-181

Réfection de l'avenue Cusson – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la réfection de l'avenue Cusson;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil octroie à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de l'avenue Cusson.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 724 984,26 \$, taxes incluses, somme disponible à même l'emprunt décrété en vertu du règlement numéro 576.

Le présent contrat est conditionnel à l'approbation dudit règlement numéro 576 par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pavages Maska inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 19-182

Usine de filtration – Monte-charge – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un monte-charge à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 28 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie à Arri Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un monte-charge à l'usine de filtration, de marque Frontenac technologies, modèle MMB-300-Sx7, pour un prix forfaitaire de 162 574,65 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Arri Construction inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-183

Service des finances – Division ressources informationnelles – Restructuration

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que, dans le cadre de la réorganisation de la Division ressources informationnelles au Service des finances, le Conseil décrète ce qui suit, en date du 8 avril 2019 :

- 1) Un poste cadre de coordonnateur en développement logiciel est créé selon le grade 4 de la structure salariale du personnel d'encadrement;
- 2) Monsieur Stéphane Leunier est promu au nouveau poste cadre de coordonnateur en développement logiciel à l'échelon 2 du grade 4;
- 3) Le poste d'analyste en ressources informationnelles, devenant vacant suite à la promotion de monsieur Leunier, est aboli;
- 4) Un poste de technicien en développement logiciel, grade VIII, 32,5 heures par semaine, est créé.

De plus, le Conseil adopte l'organigramme de la Division ressources informationnelles au Service des finances en date du 25 mars 2019, tel que soumis.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de technicien en développement logiciel à la Division ressources informationnelle au Service des finances nouvellement créé.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 19-184

Politique de rémunération des cadres – Révision

CONSIDÉRANT certains changements survenus au niveau du classement des emplois cadres et ce, depuis l'entrée en vigueur de la Politique de rémunération des cadres, en vertu de la résolution numéro 08-319 adoptée le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT que la procédure ayant trait aux mesures transitoires de mise à niveau des salaires lors de l'introduction du plan de classification des emplois en 2008 ne trouve plus application depuis ce temps;

CONSIDÉRANT le dernier exercice de validation de la compétitivité de la structure salariale du personnel cadre mené en comparaison avec le marché de l'emploi 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve la Politique de rémunération des cadres, conformément au document préparé par la Direction des ressources humaines et révisée en date du 1^{er} avril 2019, le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-185

Lettre d'entente numéro 26 – Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Approbation

Il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil approuve la lettre d'entente numéro 26 à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.), relativement à l'affectation administrative de madame Nancy Bellegarde.

Par conséquent, le directeur général et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer ladite lettre d'entente numéro 26 à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

De plus, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de préposé à la perception à la Division perception, taxation et évaluation du Service des finances, devenant vacant suite à l'affectation de madame Bellegarde au poste de préposée à la Division gestion documentaire des Services juridiques.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-186

Ressources humaines – Secrétaire au Service du génie – Embauche

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de madame Stéphanie Beaunoyer au poste de secrétaire au Service du génie, grade IV, échelon d'embauche 35 heures par semaine, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.).



L'entrée en fonction de madame Beaunoyer est fixée au 15 avril 2019.

Madame Beaunoyer est soumise à une période d'essai de 26 semaines travaillées.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-187

Ressources humaines – Percepteur des amendes à la cour municipale – Promotion

Il est proposé par Annie Pelletier

Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil procède à la promotion de madame Claudette Mercier au poste de percepteur des amendes à la Division cour municipale, grade VII – 32,5 heures par semaine, des Services juridiques et ce, en date du 8 avril 2019, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste d'assistant percepteur des amendes et préposé à la cour municipale aux Services juridiques, devenant vacant suite à la promotion de madame Mercier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-188

Percepteur des amendes à la cour municipale – Désignation – Demande à la ministre de la Justice

CONSIDÉRANT que madame Claudette Mercier a été promue au poste de percepteur des amendes à la cour municipale de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que le Code de procédure pénale, en son article 322, stipule que le percepteur des amendes est désigné par la ministre de la Justice;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la ministre de la Justice de désigner un percepteur des amendes aux fins de l'application de la loi à la cour municipale de Saint-Hyacinthe relativement à l'exécution des jugements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault

Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil demande à la ministre de la Justice de désigner madame Claudette Mercier à titre de percepteur des amendes, conformément à l'article 322 du Code de procédure pénale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-189

Ressources humaines – Préposé à l'entretien et opérateur de machine à glace – Promotion

Il est proposé par David Bousquet

Appuyé par André Beauregard



Et résolu que le Conseil procède à la promotion de monsieur Alexandre Pion au poste de préposé à l'entretien et opérateur de machine à glace au Département entretien des plateaux et traitement des requêtes du Service des travaux publics et ce, en date du 22 avril 2019, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-190

Ressources humaines – Opérateur « B » au Département voirie – Promotion

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil procède à la promotion de monsieur Benoit Archambault au poste d'opérateur « B » au Département voirie du Service des travaux publics et ce, en date du 8 avril 2019, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de préposé au Département voirie du Service des travaux publics devenant vacant suite à la promotion de monsieur Archambault.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-191

Ressources humaines – Caroline Beaudoin – Permanence

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de madame Caroline Beaudoin au poste d'adjointe à la Direction générale, permanence effective en date du 2 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-192

Ressources humaines – René Martin – Permanence

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de monsieur René Martin au poste de contremaître au Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics, permanence effective en date du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-193

Matériel d'aqueduc et d'égouts – Contrats

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de matériel d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 28 mars 2019;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que, dans le cadre du projet de fourniture et de livraison de matériel d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2019, le Conseil octroie les contrats suivants :

1) À Réal Huot inc., les items du bordereau numéro 1 du formulaire de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 57 477,29 \$, taxes incluses.

2) À St-Germain Égouts et Aqueducs inc., les items des bordereaux numéros 2 et 3 du formulaire de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 135 840,41 \$, taxes incluses.

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque bordereau de soumission et ils sont estimés à un coût total de 193 317,70 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante des contrats et il en est de même pour les soumissions produites par Réal Huot inc. et St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-194

Travaux d'égoutage – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'égoutage pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie à Abattage Larivée inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égoutage pour l'année 2019, incluant également un tarif horaire de 130 \$/heure, avant taxes, pour des travaux d'égoutage divers.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 53 504,27 \$, taxes incluses, selon les tarifs apparaissant au bordereau de soumission.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Abattage Larivée inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 19-195

Entretien paysager – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'entretien paysager de divers parcs et espaces publics sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 28 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil octroie à madame Isabelle Desrosiers, faisant affaires sous la raison sociale Les Jardins d'Isabelle, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'entretien paysager de divers parcs et espaces publics sur le territoire de la Ville pour 2019.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 23 840,07 \$, taxes incluses, selon le tarif horaire de 31,90 \$, avant taxes.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour les années suivantes :

- 1) Pour l'année 2020, moyennant un prix unitaire estimé à un coût total de 24 318,36 \$, taxes incluses, selon un tarif horaire de 32,54 \$, avant taxes;
- 2) Pour l'année 2021, moyennant un prix unitaire estimé à un coût total de 24 804,13 \$, taxes incluses, selon un tarif horaire de 33,19 \$, avant taxes.

La Ville confirmera par écrit l'exercice de ces options, tel que prévu au devis.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Isabelle Desrosiers, faisant affaires sous la raison sociale Les Jardins d'Isabelle.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-196

Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations

CONSIDÉRANT les demandes de réfection reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet des travaux de modification extérieure, soit le retrait et le remplacement de portes et fenêtres, de la résidence sise au 1285, rue Calixa-Lavallée;
- 2) Le projet des travaux de rénovation extérieure du bâtiment sis au 1050, rue des Cascades;
- 3) Le projet des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment sis aux 346-348, avenue Saint-François;



- 4) Le projet de remplacement de la porte avant de la résidence sise au 579, rue Girouard Ouest.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-197

Dérogation mineure – 6635 Boulanger – Approbation

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Gaston Rodier et madame Guylaine Lecours, pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 6635, avenue Boulanger (lot 2 256 159);

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal "Le Courrier", édition du 7 mars 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil accorde une dérogation mineure pour permettre un bâtiment accessoire d'une superficie représentant 9,31 % de la superficie totale du terrain de l'immeuble sis au 6635, avenue Boulanger, alors que l'article 16.3.2.2 a) et b) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 8 % la superficie maximale que peut occuper un bâtiment accessoire sur un terrain résidentiel.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-198

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un substitut

CONSIDÉRANT le règlement numéro 4 adopté par le Conseil le 4 février 2002 concernant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mandater un secrétaire substitut additionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil nomme monsieur Jean-Philippe Bellerose pour agir comme secrétaire substitut additionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-199

Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 3355 rue Sicotte

CONSIDÉRANT le règlement numéro 240 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);



CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour un projet particulier au 3355, rue Sicotte (lots numéros 1 966 925 et P 1 966 924) qui consiste à permettre la requalification d'un terrain par la construction d'un immeuble de 28 logements, ainsi qu'une aire de stationnement sur le terrain (lot numéro 1 966 925) et d'une aire de stationnement supplémentaire située sur le lot adjacent, soit le lot P 1 966 924;

CONSIDÉRANT les critères contenus au règlement numéro 240 en ce qui a trait aux projets de requalification d'un terrain;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 350 ne permet pas la réalisation de ce projet puisque certains éléments dérogent au niveau de la hauteur maximale pour le nouvel immeuble de 28 logements, ainsi qu'au niveau du pourcentage d'aire de maçonnerie minimum requis du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères dudit règlement numéro 240;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible à l'aire d'affectation du sol « Résidentiel forte densité » du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 février 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution soumis à la séance du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution soumis à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil adopte le second projet de résolution, conformément au règlement numéro 240, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant la délivrance des différents permis et certificats, afin de permettre la construction d'un immeuble de 28 logements ainsi qu'une aire de stationnement au 3355, rue Sicotte (lot 1 966 925) et d'une aire de stationnement additionnelle sur le lot adjacent P 1 966 924, dans la zone d'utilisation résidentielle 2121-H-24. Cet immeuble aura une hauteur totale de 14,7 mètres et un pourcentage de maçonnerie établi minimalement à 60 %.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction d'un immeuble de 28 logements et l'aménagement d'une aire de stationnement seront confirmés au 3355, rue Sicotte (lot numéro 1 966 925) ainsi que l'ajout d'une aire de stationnement additionnelle sur le lot adjacent (lot numéro P 1 966 924), le tout selon les plans analysés lors du Comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-200

Adoption du projet de règlement numéro 576 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2019 et un emprunt de 4 845 000 \$

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Jeannot Caron



Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 576 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2019 et un emprunt de 4 845 000 \$, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 19-11

Règlement numéro 576 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2019 et un emprunt de 4 845 000 \$

La Conseillère Stéphanie Messier donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 576 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2019 et un emprunt de 4 845 000 \$.

Résolution 19-201

Adoption du projet de règlement numéro 1600-228 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 1600-228 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Sainte-Anne, Vertefeuille, Guy, Saint-Augustin, Mailhot, Cusson, Moreau, Rigaud, aux rues Cayouette, Crevier, du Sacré-Cœur Ouest, Millet, Gagnon, au boulevard Laframboise, au terrain de stationnement du Centre de congrès et au secteur centre-ville, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 19-12

Règlement numéro 1600-228 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

Le Conseiller André Beauregard donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-228 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Sainte-Anne, Vertefeuille, Guy, Saint-Augustin, Mailhot, Cusson, Moreau, Rigaud, aux rues Cayouette, Crevier, du Sacré-Cœur Ouest, Millet, Gagnon, au boulevard Laframboise, au terrain de stationnement du Centre de congrès et au secteur centre-ville.

Résolution 19-202

Lots P 1 440 247 et P 1 440 255 (405-421 Saint-François) – Immodevsm inc. – Tolérance par la Ville

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 25 mars 2019;

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par André Beauregard



Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de servitude de tolérance par la Ville de Saint-Hyacinthe en faveur de la compagnie Immodevsm inc., tel que soumis par Me David Trudeau-Lebeau, notaire, en date du 22 mars 2019.

Par cet acte, la Ville autorise les empiètements de corniche et de revêtement de l'immeuble sis aux 405-421, avenue Saint-François, au-dessus de l'emprise publique de l'avenue Saint-François et de la rue Saint-Antoine, sur une partie des lots numéros 1 440 247 et 1 440 255, le tout au cadastre du Québec, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 23 mai 2018, portant le numéro 18 852 de son répertoire.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis le restaurant Le Laurier au 1350, boulevard Laurier Est.

Résolution 19-203

Levée de la séance

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 53.

Adoptée à l'unanimité